



Association Sportive

Année scolaire 2020 / 2021

Madame, Monsieur,

Votre enfant est au collège, pendant son année scolaire, il aura 4h d'Education Physique par semaine en 6^{ème} et 3h en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}.

En plus de cet horaire scolaire obligatoire, les élèves peuvent s'inscrire à l'Association Sportive de l'établissement. Cette activité, facultative, leur permet de s'entraîner dans divers sports et de représenter l'école dans les championnats départementaux, régionaux et nationaux.

Escalade

Tennis de Table

Athlétisme

Torbball

Volley Ball

Basket Ball

Gymnastique

Les modalités d'inscription seront données par les professeurs d'Education Physique et Sportive à la rentrée.

Les activités sportives indiquées sont celles proposées en 2019/2020. Cette liste est susceptible d'évoluer pour l'année scolaire 2020/2021.

Après de bonnes vacances sportives, nous serons heureux d'accueillir votre enfant en septembre.

Les enseignants d'E.P.S.